



Fiche d'information

Date

16.02.2007

Les perspectives énergétiques et leurs origines

La garantie à long terme de l'approvisionnement en énergie est une question qui reste d'actualité dans la politique suisse. Depuis l'élection de Moritz Leuenberger au Conseil fédéral, le peuple suisse a été appelé à cinq reprises à se prononcer sur des dossiers énergétiques. Les efforts en faveur du développement de l'approvisionnement durable en énergie exigé par la constitution fédérale et sollicité par le Conseil fédéral en constituaient le fil conducteur.

Selon l'article sur l'énergie de la constitution fédérale, la Confédération et les cantons s'emploient à promouvoir un approvisionnement énergétique suffisant, diversifié, sûr, économiquement optimal et respectueux de l'environnement, ainsi qu'une consommation économe et rationnelle de l'énergie. Le Conseil fédéral a confirmé ce dernier objectif en fixant, il y a quatre ans, la société à 2000 watts comme objectif à long terme de la stratégie du développement durable.

L'article sur l'énergie a été approuvé par le peuple en 1990. Dans le projet relatif à la loi sur l'énergie entré en vigueur au début de 1999, le DETEC avait proposé des instruments économiques pour atteindre les objectifs du développement durable. Ces propositions avaient été rejetées par l'économie lors de la consultation. Le peuple s'est lui-même prononcé plusieurs fois contre des taxes d'incitation et d'encouragement: en 2000, il a rejeté l'initiative pour l'introduction d'un centime solaire ainsi que les contre-projets à l'initiative solaire et à l'initiative "énergie et environnement". Le Conseil fédéral et le Parlement avaient à l'époque proposé une taxe d'incitation sur les énergies non renouvelables ainsi qu'une taxe de durée limitée en vue de promouvoir les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. Le "non" aux taxes d'incitation dans le domaine de l'énergie contraste avec les résultats obtenus en politique des transports, où la RPLP visant à transférer le trafic marchandises lourd de la route au rail avait été acceptée en 1994. La taxe sur le CO₂ proposée par le Conseil fédéral en 2005, qui doit contribuer à la réduction de la consommation de pétrole et des émissions de CO₂, est en suspens devant le Parlement.

Même si les instruments économiques en matière de politique énergétique n'ont jusqu'ici pas pu obtenir la majorité, la Suisse a fait un pas vers l'approvisionnement du-



nable en énergie. On relèvera en particulier les programmes Energie 2000 et SuisseEnergie, les conventions volontaires conclues par l'industrie en vue de réduire les émissions de CO₂ et le centime climatique sur les carburants.

Les perspectives énergétiques ont servi et servent toujours de base à toute décision importante en la matière. Elles sont établies et mises à jour périodiquement depuis la Conception globale de l'énergie datant du milieu des années 1970. Dans les années 1990, l'Office fédéral de l'énergie a par exemple eu recours à des perspectives énergétiques pour examiner les mesures de politique énergétique suivantes: arrêté sur l'énergie (en vigueur entre 1992 et 1998), loi sur l'énergie, taxe sur le CO₂, initiative solaire et initiative "énergie et environnement" et leurs contre-projets, ainsi que les initiatives populaires "sortir du nucléaire" et "moratoire plus", rejetées en mai 2003.

Il y a déjà plus de dix ans, la question des risques de congestion au niveau de l'approvisionnement en électricité avait déjà été abordée, notamment à propos de la limitation de la durée d'exploitation des centrales nucléaires. Dans ses réponses à des interventions parlementaires, le Conseil fédéral avait expliqué à plusieurs reprises que la priorité devait être donnée à la mise à disposition et à l'utilisation économes et rationnelles de l'énergie ainsi qu'à la promotion de l'utilisation d'énergies indigènes et renouvelables.

La sécurité de l'approvisionnement après 2010 avait également été l'un des thèmes des discussions sur la politique énergétique instaurées par le conseiller fédéral Moritz Leuenberger en août 1996. L'intention était de trouver un consensus en-dehors des procédures habituelles (consultations, projets du Conseil fédéral, etc.). L'accent avait été mis sur l'approvisionnement en électricité à long terme, notamment dans la perspective du remplacement nécessaire à moyen terme des centrales nucléaires, ainsi que sur les objectifs et mesures de politique énergétique après l'an 2000.

Contact/renseignements: service de presse et d'information du DETEC,
031.322.55.11